



*La Corporation des concessionnaires
d'automobiles du Québec*

Enregistrée selon ISO 9001:2008

Séminaires sur la Loi sur l'équité salariale

Réaliser l'équité dans votre entreprise avant le 31 décembre 2010

Ce séminaire s'adresse au concessionnaire en titre et à la personne responsable de la gestion des salaires de l'entreprise

**Il est essentiel que vous participiez à l'un de ces séminaires
La date limite pour se conformer à la Loi est le 31 décembre 2010**

La Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec (CCAQ) s'associe à nouveau à la Commission de l'équité salariale (CES) et à Mallette pour vous présenter un séminaire spécifique à vos besoins portant sur l'équité salariale.

Commission
de l'équité salariale
Québec

MALLETTE

Avec l'apport des formateurs de la CES, vous serez en mesure de comprendre la Loi sur l'Équité salariale de même que les nouvelles modifications apportées à celle-ci. Que votre entreprise soit syndiquée ou non, si vous comptez plus de 10 employés, vous êtes dorénavant assujettis à la Loi. Ceci signifie que vous devez comparer les emplois à prédominance féminine avec les emplois à prédominance masculine de votre entreprise. Cette démarche a pour but de déterminer s'il y a des écarts salariaux discriminatoires entre chacune de ces fonctions. Les résultats de cet exercice auront préséance sur l'application de votre convention collective si vos employés sont syndiqués.

Le cheminement à suivre peut être laborieux et c'est la raison pour laquelle la CCAQ a préparé, avec la firme Mallette, des outils sur mesure dont vous aurez besoin pour vous conformer à la Loi, que vous soyez nouvellement assujettis ou en situation de maintien d'équité. **La CES présentera également en matinée le matériel qu'elle a développé pour faciliter la tâche des entreprises québécoises.**

Voici quelques-uns des outils à votre disposition :

- ✓ une brève synthèse de la Loi ;
- ✓ des modèles de lettres pour communiquer avec vos employés ;
- ✓ une liste des facteurs pertinents à l'évaluation des emplois d'un concessionnaire ;
- ✓ un questionnaire d'analyse des emplois ;
- ✓ une grille de pondération des résultats ;
- ✓ un guide pratique d'application pour votre entreprise.

Tous les outils développés spécifiquement à l'intention des concessionnaires vous seront expliqués lors d'ateliers pratiques afin que vous soyez en mesure de répondre aux exigences de la Loi au sein de votre entreprise.

Les avantages de participer à cette formation :

- ✓ se familiariser avec les dispositions de la Loi sur l'équité salariale ;
- ✓ connaître les enjeux spécifiques de son application dans le secteur de l'automobile et du camion lourd ;
- ✓ maîtriser les étapes de conception, d'implantation et du maintien d'un programme d'équité salariale ;
- ✓ échanger avec d'autres entreprises sur cette problématique ;
- ✓ limiter vos coûts d'implantation.

SÉMINAIRES SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE RÉALISER L'ÉQUITÉ DANS VOTRE ENTREPRISE

Ce séminaire s'adresse au concessionnaire en titre et à la personne responsable de la gestion des salaires à l'intérieur de l'entreprise.

Veillez retourner ce formulaire d'inscription à la CCAQ, accompagné d'un chèque de 180,60 \$ par personne (soit 160 \$ plus 8,00 \$ de TPS et 12,60 \$ de TVQ), émis à l'ordre de la CCAQ.

Postez le tout à l'attention de :

M^{me} Véronique Côté
**Corporation des concessionnaires
d'automobiles du Québec**
140, Grande Allée Est, bureau 750
Québec (Québec) G1R 5M8

**Une confirmation vous sera transmise
une semaine avant la tenue de l'événement**

Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué sans un préavis d'annulation de dix jours avant la tenue du séminaire. Un minimum de 15 participants est requis pour la tenue de ces séminaires.

Inscriptions (ÉCRIRE EN MAJUSCULES SVP.)

1. _____
(prénom & nom, titre)

_____ (courriel - obligatoire)

Concession : _____

Numéro de licence : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

Notez que vous pourrez déduire les dépenses encourues pour ce séminaire dans le cadre de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (loi du 1%) puisque la CCAQ est agréée en vertu de l'article 1.26 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Les numéros de taxes de la CCAQ sont pour la TPS le 106975634 et pour le TVQ le 1006105111.

Cochez l'endroit retenu pour ce séminaire

QUÉBEC – Hôtel Clarion
Jeudi 9 septembre 2010 – 8 h 30 à 16 h 30
3125, boul. Hochelaga – Salle Henri IV
Tél. : 418 653-4901

POINTE-CLAIRE – Holiday Inn
Mardi 14 septembre 2010 – 8 h 30 à 16 h 30
6700, Transcanadienne – Salle Trianon Est
Tél. : 514 697-7110